

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-1155

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Philippe Vigier, M. Brial, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher et M. Pupponi

-----

**ARTICLE 79****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer les alinéas 64 et 65.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 65 dispose que, pour le calcul de la dotation d'intercommunalité des métropoles, le CIF est majoré par un coefficient de 1.2. Alors qu'il est minoré par un coefficient de 0.6 pour les autres EPCI à fiscalité propre.

Cette situation est anormale, il convient donc de la supprimer.